



FONDS D'INNOVATION EN PÉDAGOGIE DES SCIENCES DE LA SANTÉ - GILLES-CORMIER

APPEL DE PROPOSITIONS 2021-2022

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN PÉDAGOGIE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

L'Université Laval a créé, en 1978, le Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier pour honorer la mémoire du Dr Gilles Cormier, professeur à la Faculté de médecine de 1972 à 1978 et fondateur du Bureau de pédagogie médicale.

Le Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier a pour but de promouvoir et de soutenir le développement pédagogique à la Faculté de médecine de l'Université Laval par l'attribution :

- D'octrois de recherche en pédagogie des sciences de la santé;
- De subventions pour la réalisation d'innovations en pédagogie des sciences de la santé.

Le but du programme de recherche en pédagogie des sciences de la santé est **d'appuyer les projets de recherche contribuant à l'avancement du domaine de la pédagogie des sciences de la santé et qui seront réalisés à la Faculté de médecine de l'Université Laval**. Les projets soumis auront une portée descriptive, justificative ou de clarification, à partir de méthodes de recherche qualitatives, quantitatives ou mixtes.

ADMISSIBILITÉ

- Le demandeur¹ principal doit être rattaché à la Faculté de médecine de l'Université Laval, peu importe son département ou programme et son statut : professeur régulier, professeur sous octroi, professeur de clinique, responsable de formation pratique, chargé d'enseignement, étudiant gradué ou résident.
- Seules les demandes de groupes sont admissibles : au moins deux personnes dont au moins un membre du corps professoral de la Faculté de médecine de l'Université Laval (professeur ou professeur sous octroi).
- Les demandes peuvent s'appliquer à plusieurs programmes, disciplines, facultés ou universités, mais doivent minimalement s'appliquer à un programme ou secteur de la Faculté de médecine de l'Université Laval.
- Toute demande doit être accompagnée d'au moins une lettre d'appui du directeur de département. Si le demandeur est un étudiant diplômé/résident, la demande doit être accompagnée d'une lettre d'appui du directeur de programme, d'une lettre du directeur de département ainsi que celle d'un professeur régulier, membre de l'équipe de recherche.

¹ Seul le genre masculin est utilisé afin de faciliter la lecture du texte.

SÉLECTION

Le Comité scientifique évalue les demandes à partir des critères suivants:

- Pertinence du projet
- Description du projet (clarté, recension, objectifs et étapes)
- Valeur et rigueur scientifique de la proposition (question de recherche, devis de recherche, méthodes et instruments de collectes de données, méthodes d'analyses)
- Faisabilité du projet (compétences à réaliser le projet, réalisme du projet (budget, ressources et échéancier)
- Appréciation d'ensemble (clarté et cohérence de la demande dans son ensemble)
- Approbation éthique du projet (si nécessaire)

CONDITIONS D'OCTROI Valeur et nombre d'octrois

Le montant maximal de chaque octroi s'établit à 25 000 \$. Le comité directeur peut accorder plus d'un octroi la même année, en répartissant les sommes disponibles entre les projets. Le comité se réserve le droit de ne retenir aucune demande si les critères mentionnés ci-haut ne sont pas respectés. Le comité peut accorder un budget moindre que celui demandé, si les sommes ne paraissent pas justifiées.

Durée

Seront examinés les projets débutant le **1^{er} juin 2022** et dont la durée est d'au moins dix-huit mois et d'au plus vingt-quatre mois.

Budget et versements

Toute proposition inclut un budget détaillé sur une page, budget qui comporte les rubriques suivantes :

- 1) Engagement du personnel
- 2) Matériel et fournitures
- 3) Déplacement et hébergement
- 4) Autres

Jusqu'à 10 % du montant de l'octroi (maximum de 2 500 \$) peut servir à défrayer les coûts de transport, d'hébergement et de repas pour présenter les résultats de la recherche dans une assemblée scientifique ou pour soutenir la publication d'un manuscrit dans une revue avec comité de pairs.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Achat d'équipement
- Salaires des chercheurs

En cas de financement multi sources, le chercheur principal devra démontrer qu'il n'y a pas de chevauchement de subventions.

Une fois le projet approuvé, un compte sera ouvert au nom du chercheur principal au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu (VDPDPC). Au terme du projet, le rapport final (max. 5 pages, incluant un bilan financier) devra être adressé au président du Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier. Les sommes non dépensées à la fin de la période d'octroi seront remises au Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier.

Autres exigences

Le Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier valorise la diffusion des travaux de recherche qu'il appuie financièrement. Aussi, en acceptant l'octroi, le récipiendaire s'engage à présenter les résultats de ses travaux soit à la Journée annuelle de l'enseignement de la Faculté de médecine de l'Université Laval ou lors de tout événement pertinent.

Par ailleurs, toutes les présentations (à la Faculté et ailleurs) ainsi que les publications découlant des travaux financés par le Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier, devront explicitement mentionner la contribution du Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier en appui à leur réalisation.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises électroniquement à partir d'un fichier Word, format 8 ½ X 11 en utilisant une police de caractère *Times New Roman 12 points*, à interligne 1,5. Le document doit être paginé. Les propositions ne peuvent dépasser 10 pages (excluant les références, les annexes, les CV et les lettres d'appui) et doivent être présentées selon le plan de rédaction suivant :

1. Page titre incluant : titre de la proposition, nom du chercheur principal et des personnes associées à la demande, adresse et coordonnées du chercheur principal
2. Description résumée du projet (max. 250 mots)
3. Problématique, revue de la littérature et cadre théorique ou conceptuel
4. Questions et objectifs de recherche
5. Originalité et pertinence de la demande
6. Méthodologie et stratégies du projet
7. Contribution des membres de l'équipe
8. Retombées attendues de la recherche
9. Échéancier
10. Budget (sur une page distincte)

11. Références
12. Annexes (s'il y a lieu)
13. Curriculum vitæ abrégé (deux pages maximum) de chaque personne impliquée dans la demande
14. Lettre(s) d'appui

Toute proposition non conforme aux modalités de présentation précédentes ne sera pas considérée.

La demande doit être acheminée à :

Présidente du Fonds d'innovation en pédagogie des sciences de la santé - Gilles-Cormier

Nathalie Gingras

Vice-doyenne à la pédagogie et au développement professionnel continu
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry, local 2895-C
Université Laval, Québec, Canada
G1V 0A6
Téléphone : 418 656-2131 poste 405227
Télécopieur : 418 656-2465
Courriel : secretariat.vdpdpc@fmed.ulaval.ca

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES : 31 mars 2022, 23h59

Les demandes soumises après cette date ne seront pas considérées. La décision du Comité scientifique sera annoncée le 25 mai 2022.

DATES À RETENIR

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| Dépôt des demandes : | 31 mars 2022 |
| Annonce de la décision : | 25 mai 2022 |
| Début du projet : | 1^{er} juin 2022 |
| Rapport de recherche : | Dépôt à la fin du projet |